

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

- Membres afférents au Conseil Municipal : **15**
- En exercice : **15**
- Présents : **11**
- Absents excusés : M. CISTERNE Patrick (pouvoir à M. Anthony CELERIEEN), M. DU GARREAU de la MECHENIE (pouvoir à M. Samuel BEDOUIN), M. Michel PEPIN (pouvoir à Mme Odile ASSELINEAU)
- Absent : M. François VILLIEN
- Secrétaire de séance : Odile ASSELINEAU
- Président de séance : Anthony CÉLÉRIEN

Ouverture de la séance à 18 heures 30

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 15 février 2024 :

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 15 février 2024 est lu et approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

I – INTERCOMMUNALITE :

Michel THIVOLLE, Conseiller délégué à l'Intercommunalité :

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 28/02/2024 où des subventions en faveur des associations ont été votées. Une préemption de la SAFER sur un terrain de l'Ile Verte a été actée, afin d'éviter des occupations illégales. Différentes acquisitions ont été votées : l'ex-trésorerie rue Emile Loubet pour un montant de 740.000 € (opportunité), et des parcelles de la ZAC du Plateau pour une utilisation non définie. Le PLU d'Ancône est modifié.

Irène MAURIN, Adjointe en charge du Social, de la Solidarité, de la Vie Scolaire et de la Jeunesse :

Commission Intercommunale du 13 mars – Intervention du Directeur du CCAS de Montélimar pour présenter des actions, et un projet de mutualisation des CCAS de l'agglomération, groupe de travail à venir. Mme MAURIN propose de faire partie du collectif.

Contrat local de santé qui aurait pour objectif de réduire les problèmes de santé dans les zones rurales (diagnostics et propositions).

II – FINANCES : Par Mme Odile ASSELINEAU, Déléguée aux Finances.

Vote des Taxes Communales 2024 :

Le Conseil doit voter les taux des ressources fiscales qui seront versées pendant l'exercice 2024. Le Conseil décide de ne pas augmenter ces taux et de reconduire les pourcentages des années antérieures à l'identique, à savoir :

Taxe foncière propriétés bâties	: Taux de référence 2024 - 32,88 %
Taxes foncières non bâties	: Taux de référence 2024 - 62,56 %
Taxe d'habitation	: Taux de référence 2024 - 13,15 %

Délibération adoptée à l'unanimité

Approbation du Compte de Gestion 2023 :

Le compte de gestion établi par le Service de Gestion Comptable de Pierrelatte est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité

- Approbation du Compte Administratif 2023 :

Le compte administratif présente les résultats suivants :

<u>A/ Section de Fonctionnement</u>		<u>B/ Section d'Investissement</u>	
Dépenses	695 932,61 €	Dépenses	220 153,80 €
Recettes	<u>839 681,57 €</u>	Recettes	<u>132 850,40 €</u>
Excédent 2023	143 748,96 €	Déficit 2023	- 87 303,40 €

Délibération adoptée à l'unanimité (hors la présence du Maire qui ne peut être présent lors de l'approbation des comptes dont il a la responsabilité), le compte administratif étant identique et conforme aux comptes de Gestion de la Trésorerie.

- Affectation du Résultat 2023 :

La section de Fonctionnement fait apparaître un excédent 2023 de 143.748,96 €, somme à laquelle il convient de rajouter les résultats nets de l'exercice précédent (2022) qui présente un excédent de 178.952,20 €, d'où un excédent global 2023 de 322.701,16 €.

Cette somme est affectée à l'article 002 «Excédent N-1 reporté» au budget 2024, déduction faite de 30.000 € transférés en investissement (compte 1068), **ce qui ramène le résultat net 2023 à 292.701,16€.**

La section d'Investissement fait apparaître un déficit 2023 de 87.303,40 €, somme à laquelle il convient de rajouter les résultats nets de l'exercice précédent (2022) qui présente un excédent de 120.319,19 €, d'où un excédent global 2023 de 33.015,79 €.

Cette somme est affectée à l'article 001 «Solde d'investissement reporté» au budget 2024.

Résultat net 2023 : 33.015,79 €.

L'affectation du résultat 2023 ainsi présenté est approuvée à l'unanimité.

- Vote du BUDGET primitif 2024 :

Ce budget est présenté sous la nouvelle nomenclature M57 applicable au 01/01/2024

SECTION FONCTIONNEMENT	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Total de la Section	1 047 171,16 €	1 047 171,16 €

SECTION INVESTISSEMENT	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Total de la Section	382 067,05 €	382 067,05 €

L'intégralité du budget détaillé est consultable en mairie.

Délibération adoptée à l'unanimité

IV -AMENAGEMENT, CADRE DE VIE

Travaux :

Aménagement du Parc Adèle Clément : Point fait par M. LAMANDE, Adjoint en charge de l'Aménagement et du Cadre de Vie.

La dalle pour l'emplacement du four est faite, ainsi que l'écoulement des eaux usées. Le four sera acheté par la Mairie et la charpente réalisée par un artisan, l'ensemble étant financé totalement par la commune. L'association Libertalia prendra à sa charge la paillasse de support et le montage du four.

Le cheminement pour piétons sera réalisé dès que l'épisode d'intempéries sera terminé.

La clôture est livrée et va être posée par les employés communaux, et quelques élus.

Traverse du Village : Point de M. Anthony CELERIEEN, Maire .

Réunion le 28 mars au matin avec le bureau d'études TAKT et C2I.

Le projet a été allégé au regard de l'absence de financement Région. La commune est soutenue par le Département, et une subvention Etat est en cours d'instruction. Certaines prestations sont revues au niveau des finitions, afin de diminuer les coûts, notamment les trottoirs de la partie départementale qui seront en béton balayé. Le projet de végétalisation est très beau, création d'une «forêt urbaine» avec pas moins de 52 arbres qui vont être plantés sur l'ensemble du projet.

Des demandes de prêts vont être engagées par la commune prochainement.

Le chantier devrait débuter en septembre prochain, les travaux débuteront côté zone d'activité pour remonter vers le village, et se dérouler jusqu'en 2026.

Une réunion publique sera organisée avant le démarrage des travaux.

Travaux budgétés pour l'année 2024 : Point de Mme ASSELINEAU, Déléguée aux Finances.

Sur subventions : le Parc Adèle Clément et les WC extérieurs (démolition et reconstruction).

Sur ressources propres : éclairage du Chastelas, WC du local des infirmiers, achat d'un four pour la cantine, d'un visiophone pour le CLSH. Une provision pour travaux est par ailleurs budgétée pour le futur chantier de la traverse (161.903 €).

Urbanisme : Point par M. Michel DASPE, Conseiller Municipal.

Depuis le 1er janvier, deux demandes de permis de construire ont été déposées pour une piscine avec «pool house» et l'extension d'une maison, ainsi que douze déclarations préalables de travaux.

V – VIE ASSOCIATIVE, COMMUNICATION, PARTICIPATION CITOYENNE, CULTURE :

Par M. Claude COSTECHAREYRE, Adjoint en charge de la Vie Associative, de la Communication, de la Participation Citoyenne et de la Culture.

Vie Associative :

Point sur les évènements à venir : Randonnée des Crêtes le 7 avril, Foire aux Fleurs le 21 avril, le 12 mai «Journée Conférences» par Libertalia, le 19 mai le CCAS organise un repas arménien avec une participation de 20 €, suivi d'un spectacle de danses et chants traditionnels, Bœuf de Puy le 1er juin.

Culture :

Le Festival Adèle Clément aura lieu sur 2 jours au lieu des 3 jours prévus initialement. Il repose sur le réseau de Claude GOUDAL, et une mutualisation d'associations. La Mairie propose d'être en appui en «co-production».

Retour sur le Festival «Saveurs Théâtrales» du 21 au 25 mars 2024 qui a accueilli 300 personnes. Cette manifestation a été préparée en 3 mois sur des délais très courts, et les bénévoles ont été très présents, et ont beaucoup travaillé.... Les acteurs ont ressenti énormément de plaisir, et sont prêts à s'engager à nouveau. Une rencontre aura lieu le 9 avril à 20 heures, entre acteurs et association.

Energie : par M. Anthony CELERIEEN, Maire.

Définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables -

La Loi n° 2023-175 du 10/03/2023 vise à développer les énergies renouvelables pour lutter contre le dérèglement climatique. Elle permet aux communes de définir des zones propices à chaque source d'énergie renouvelable, en tenant compte des potentiels et des espaces qu'elles estiment adaptés, les zones d'exclusion étant à définir.

Ces projets pourront recevoir des financements incitatifs. Ils concernent aussi bien le foncier public que privé.

A Puy-Saint-Martin, quatre types d'énergies ont été identifiées : géothermie de surface, éolien, photovoltaïque et solaire thermique. La méthanisation a, dans l'état actuel des projets mis en œuvre, été écarté, les autres sources d'ENR ne sont pas disponibles sur le territoire, comme l'hydraulique, les réseaux de chaleur, etc...

Une consultation publique a eu lieu le 24/11/2023, et une synthèse a été élaborée en fin de réunion. Dans un deuxième temps une cartographie, consultable en Mairie, a été élaborée. Ce travail préalable permet à M. le Maire de soumettre à délibération la proposition qui suit de zones d'accélération d'énergies renouvelables :

- Solaire photovoltaïque sur toitures de bâtiments : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur l'ensemble du territoire communal (hors zone protégée ZNIEFF).
 - Solaire photovoltaïque sur ombrières : Il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur les parcelles :
 - ZB8 (7880m²) - ZB9 (11670m²) - ZB10 (11670m²), ces 3 parcelles correspondant chacune partiellement au parking du stade municipal Max Noyer.
 - ZD204 (8397m²), correspondant à l'aire de covoiturage présente au rond-point ouest de la déviation RD6.
 - L'ensemble de la zone Ui (zone artisanale).
 - Solaire photovoltaïque sur bâtiments agricoles : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur l'ensemble de la zone A communale, pour les bâtiments agricoles existants et les projets de bâtiments ayant une utilité avérée pour l'exploitation agricole.
 - Solaire photovoltaïque sur bâtiments commerciaux, industriels et artisanaux : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur l'ensemble de la zone Ui communale.
 - Solaire thermique en toiture : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur l'ensemble du territoire communal (hors zone protégée ZNIEFF).
 - Eolien : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur les parcelles :
 - D9 (555m²) – D152 (27215m²) – D153 (30570m²) – D156 (5830m²) – D162 (117865m²) – A273 (6570m²) – A275 (3480m²) – A276 (3720m²) – A277 (22120m²) – A280 (82741m²) – A281 (55960m²) – A630 (6300m²), ces parcelles correspondant chacune partiellement ou totalement au projet d'implantation de 3 éoliennes porté par la SAS Ourséole.
 - Géothermie (y compris PAC géothermiques) : il est proposé d'instaurer une zone d'accélération sur l'ensemble du territoire communal (hors zone protégée ZNIEFF).
 -
- Délibération adoptée à l'unanimité.**

VI – SOCIAL, SOLIDARITE, VIE SCOLAIRE, JEUNESSE :

Par Irène MAURIN – Adjointe en charge du Social, de la Solidarité, de la Vie Scolaire et de la Jeunesse :

Social :

Réunion du CCAS le 14 mars pour voter le budget 2024. Des aides financières ont été accordées (1 pour la cantine, 1 aide pour payer une facture d'eau). Deux dons extérieurs de 100 € et de 150 € ont été acceptés. Le bilan sur la Journée du Droit des Femmes sera sur le prochain Puy-Saint-Martinois.

Vie Scolaire :

Conseil d'Ecole du 21/03/2024 : bilan de coopérative, 89 enfants sur RPI. Ce Conseil permet de faire un retour sur l'évaluation des écoles. Le 5 mai projet de cirque par les Minots de Chevière. Le 24/06 spectacle des écoles, et le 28/06 fête de l'école.

Cantine : Reprise par la Mairie depuis le 01/02/2024, un état des lieux est effectué. Le personnel demande l'achat de petits matériels pour 948 € (en cours). Le robot est en mauvais état, il manque un distributeur de javel, et le four fonctionne mal (prévu au budget 2024 Mairie). Au niveau horaire il apparaît qu'un agent travaille 30 mn de plus par jour par rapport à son contrat, et l'autre agent prend son service 15 minutes avant son horaire officiel. Ces deux éléments seront à examiner au niveau service DRH Mairie.

Jeunesse : Conseil Municipal des Jeunes le 6 mars 2024 – Les actions possibles jusqu'à la prochaine rentrée concerneront des ventes de gâteaux en juin et en août, une formation aux premiers secours et une retraite aux flambeaux.

VII – QUESTIONS DIVERSES :

- M. Claude COSTECHAREYRE propose que le Puy-Saint-Martinois ne soit plus distribué par les élus, mais par la poste, moyennant un coût trimestriel de 170 € par distribution. L'assemblée donne son accord.

- Gestion des déchets lors des manifestations : des poubelles avec des cerclages de couleur (selon le type de déchets) ont été achetées.

- 5 barrières métalliques vont être commandées pour les événements festifs.

- Un habitant de la rue des Redis présent durant ce Conseil, signale la présence de rats, en provenance des égouts. M. CELERIEN répond qu'une demande d'intervention est déjà en cours auprès d'un professionnel.

La séance est levée à 20 h 30.